

PIECES ANNEXES

➤ Diagnostic performance énergétique

➤ Etat des risques naturels, miniers et technologiques

➤ Etat de surface



AVOVENTES.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 32507
Valable jusqu'au : 04/07/2027
Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle)
Année de construction : ... A partir de 2006
Surface habitable : 2053.1 m²
Adresse : Courchevel 1850, rue de Bellecote
Bâtiment cadastré AC-129 et AC-196
73120 COURCHEVEL

Date (visite) : 08/06/2017
Diagnostic :
Certification : DEKRA Certification n°DTI1880 obtenue le 11/09/2012
Signature : 

Propriétaire :
Nom :
Adresse :

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom :
Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015. Le présent diagnostic de performance énergétique a été enregistré sur le site de l'ADEME sous le numéro : 1773V1002052M

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 211 548 kWh _{EF} Fioul : 43 590 kWh _{EF}	589 385 kWh _{EP}	32 374 €
Eau chaude sanitaire	Fioul : 9 377 kWh _{EF}	9 377 kWh _{EP}	675 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 211 548 kWh _{EF} Fioul : 52 967 kWh _{EF}	598 762 kWh _{EP}	33 311 € (dont abonnement: 262 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire)

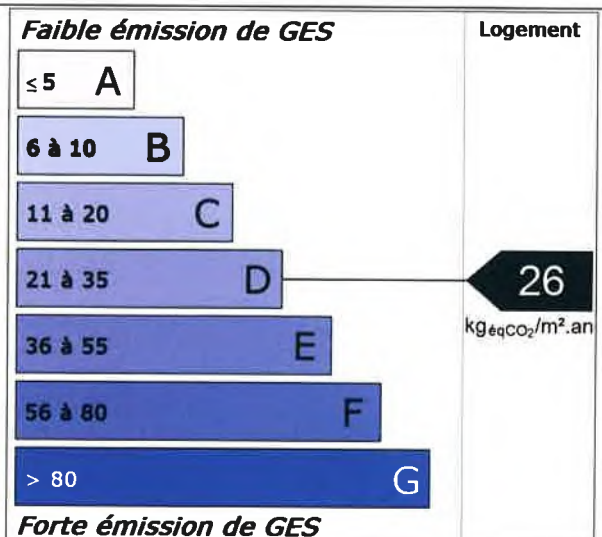
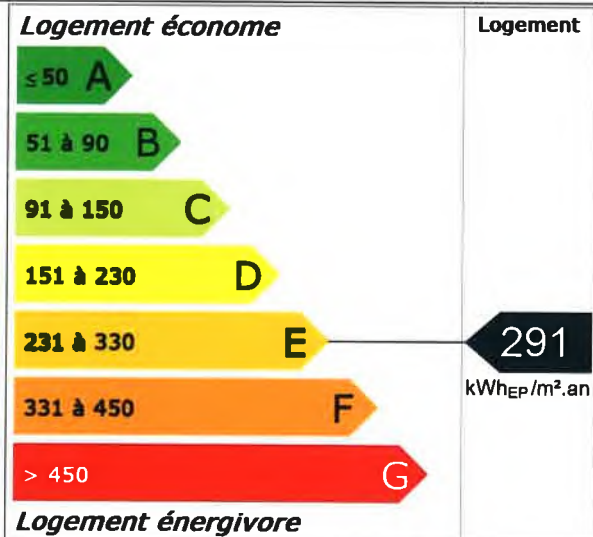
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 291 kWh_{EP}/m².an
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 26 kg_{éqCO₂}/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Béton banché donnant sur l'extérieur avec isolation Béton banché donnant sur une paroi enterrée avec isolation	Système de chauffage : Plancher rayonnant électrique	Système de production d'ECS : Chaudière individuelle fioul avec ballon 1500l
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation Dalle béton sous toiture terrasse donnant sur l'extérieur avec isolation	Chaudière individuelle fioul avec Planchers chauffants pour l'espace piscine	
Menuiseries : Porte bois opaque pleine Fenêtres battantes bois, triple vitrage Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, triple vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, triple vitrage	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC Double Flux avec échangeur
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un sous-sol Dalle béton donnant sur l'extérieur	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiionnelle	Effort d'Investissement*	Économies	Rapidité du retour sur Investissement*	Crédit d'Impôt
Envisager un ECS solaire	289	€€€	****	♦♦	30%
Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 % (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.					
Nettoyer les bouches d'extraction double flux	-	-	-	-	-
Recommandation : Les bouches de soufflage et les bouches d'extraction doivent être nettoyées régulièrement. Le caisson de ventilation doit être vérifié tous les trois ans par un professionnel. Détail : La ventilation double flux ne doit jamais être arrêtée					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'Investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	♦♦♦♦♦ : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	♦♦♦♦ : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	♦♦♦ : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	♦ : plus de 15 ans

Commentaires
Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017 décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	73 Savoie
	Altitude	1810 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	A partir de 2006
	Surface habitable du lot	2053.1 m ²
	Nombre de niveau	7
	Hauteur moyenne sous plafond	2,63 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs	Béton banché donnant sur l'extérieur avec isolation Surface : 648 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² °C, b : 1	
	Béton banché donnant sur une paroi enterrée avec isolation Surface : 844 m ² , Donnant sur : une paroi enterrée, U : 0,36 W/m ² °C, b : 0,8	
Caractéristiques des planchers	Dalle béton donnant sur un sous-sol Surface : 602 m ² , Donnant sur : un sous-sol, U : 0,27 W/m ² °C, b : 0,65	
	Dalle béton donnant sur l'extérieur Surface : 7 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,27 W/m ² °C, b : 1	
Caractéristiques des plafonds	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation Surface : 291 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,2 W/m ² °C, b : 1	
	Dalle béton sous toiture terrasse donnant sur l'extérieur avec isolation Surface : 370 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,27 W/m ² °C, b : 1	
Enveloppe	Fenêtres battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 3,08 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 4,62 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 11 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Est, triple vitrage Surface : 44,16 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 75,58 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 22 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, triple vitrage Surface : 24,17 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, orientée Ouest, triple vitrage Surface : 22 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 7,48 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres oscillo-battantes bois, orientée Est, triple vitrage Surface : 11,44 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Nord, triple vitrage Surface : 27,92 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, triple vitrage Surface : 8,36 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Sud, triple vitrage Surface : 12,98 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientée Sud, triple vitrage Surface : 50,16 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² °C, Uw : 2,4 W/m ² °C, b : 1	
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Est, triple vitrage	
	Caractéristiques des baies	

	Surface : 6,6 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 2,4 W/m ² C, b : 1
Caractéristiques des portes	Porte bois opaque pleine Surface : 7,26 m ² , U : 3,5 W/m ² C, b : 1
Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 10 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 15 m, Liaison Mur/extérieur / Porte : Psi : 0,43, Linéaire : 16,5 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 13,8 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Est : Psi : 0,13, Linéaire : 108,4 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 163,4 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 23,2 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,13, Linéaire : 59,6 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0,13, Linéaire : 27,6 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 7,8 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Est : Psi : 0,13, Linéaire : 14 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0,13, Linéaire : 55 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,13, Linéaire : 16,4 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,13, Linéaire : 23,5 m, Liaison Mur/extérieur / Fenêtres Sud : Psi : 0,13, Linéaire : 111 m, Liaison Mur/extérieur / Portes-fenêtres Est : Psi : 0,13, Linéaire : 11,8 m, Liaison Mur/extérieur / Toiture terrasse : Psi : 0,75, Linéaire : 46,02 m, Liaison Mur/extérieur / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 333,34 m, Liaison Mur/extérieur / Plancher/sous-sol : Psi : 0,71, Linéaire : 33,89 m, Liaison Mur/terre / Toiture terrasse : Psi : 0,75, Linéaire : 57,05 m, Liaison Mur/terre / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 194,61 m, Liaison Mur/terre / Plancher/sous-sol : Psi : 0,71, Linéaire : 136,09 m
Caractéristiques de la ventilation	VMC Double Flux avec échangeur Qvareq : 1,7, Smea : 0, Q4pa/m ² : 4237,2, Q4pa : 4237,2, Hvent : 460,7, Hperm : 89
Caractéristiques du chauffage	Plancher rayonnant électrique Re : 1, Rr : 0,96, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0 Chaudière individuelle fioul avec Planchers chauffants pour l'espace piscine Re : 1, Rr : 0,95, Rd : 0,95, Pn : 110, Fch : 0
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chaudière individuelle fioul avec ballon 1500l Becs : 4143, Rd : 0,82, Rg : 0,88, Pn : 11, lecs : 2,26, Fecs : 0, Vs : 1500L
Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2016-1573

du 22 décembre 2016

mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

Parcelle située station de Courchevel 1850, chalet .
Références cadastrales : Section AC, n°129 et n°196.

code postal
ou code Insee 73120

commune
COURCHEVEL

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** ¹ oui non **X**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** ¹ oui non **X**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** ¹ oui **X** non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation	X	crue torrentielle	X	mouvements de terrain	X	avalanches	X
sécheresse		cyclone		remontée de nappe		feux de forêt	
séisme		volcan		autres		Chutes de bloc – ruissellement -ravinement	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Parcelle située en zone 0 : voir extrait de plan de zonage et fiche réglementaire joint, et PPRN prescrit consultable en mairie et en préfecture.

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels ² oui **X** non
² si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** ³ oui non **X**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** ³ oui non **X**
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** ³ oui non **X**

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain autres
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR miniers ⁴ oui non **X**
⁴ si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques **prescrit** et non encore approuvé ⁵ oui non **X**

⁵ si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques **approuvé** oui non **X**
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR technologiques ⁶ oui non **X**
⁶ si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 **X** zone 2 zone 1
forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

- > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

rayez la mention inutile

Nom

Prénom

9. Acquéreur - Locataire

10. Lieu / Date

à Salins les Thermes

le 27 juillet 2017

Attention !

S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement

En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Gourchevel 1850

AVOENTES.fr

B_{cm}

N₁

B_{cm}



TITRE IV : REGLEMENTATION par zone

Attention, lorsqu'une zone est concernée par plusieurs fiches réglementaires, ou lorsque les mesures portant sur les projets nouveaux et sur les biens et activités existants se cumulent, ce sont les prescriptions les plus contraignantes qui s'appliquent.

Tout bâtiment, toute façade à cheval sur plusieurs zones réglementaires devra prendre en compte les prescriptions propres à chaque zone. Pour des raisons techniques, il est possible de ne retenir qu'un seul niveau de prescriptions, il s'agira du niveau le plus contraignant.

Fiche O : aucun phénomène naturel retenu
Zone constructible : tous projets autorisés

Rappel : Les mesures générales s'appliquent en toutes zones, en particulier celles de l'article 7 (lit des cours d'eau) et 8 (recul)



AVOVENTES.fr

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Avalanche	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	20/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
Inondations et coulées de boue	21/12/1991	24/12/1991	21/08/1992	23/08/1992
Avalanche	20/02/1999	20/02/1999	29/11/1999	04/12/1999

Mise à jour : 23/03/2015

COMMUNE DE COURCHEVEL - COURCHEVEL STATION

Cadastré AC n°129 et n°196

ETAT DE SURFACE

	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Niveau -2					
Cage d'escalier et d'ascenseur	7,40				
Réserve	440,40				
Dégagement, pièce, et pièce d'eau	53,10				
Dégagement ascenseur	8,80				
Local	63,50				
Dégagement local VMC	7,60				
Dégagement	2,30				
Local TGBT	18,80				
Local BEC	17,90				
Chaufferie	49,40				
Dégagement local VMC	7,20				
Surface totale niveau -2	676,40	0,00	0,00		0,00

	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Niveau -1					
Garage souterrain	329,10				
Dégagement avec escalier	32,50				
Couloir	11,40				
Wc	2,50	0,20			
Dégagement avec escalier	14,20				
Palier	3,70				
Salle de cinéma	63,90				
Pièce	28,40				
Couloir secondaire	17,40				
Studio avec salle d'eau et wc	24,20				
Studio avec salle d'eau et wc	15,00				
Studio avec salle d'eau et wc	14,80				
Dégagement sous escalier	2,60	6,40			
Dégagement ascenseur avec escalier de service	9,90				
Local électrique	7,80				
Pièce avec salle d'eau et wc	24,10				
Surface totale niveau -1	601,50	0,00	0,00		0,00

	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Niveau 0					
Palier	5,00				
Salon	242,30	3,50			
Local technique	4,20				
Cave	5,80				
Cage d'escalier	7,90				
Local technique sous piscine	13,00				
Salle d'eau	13,10				
Wc	3,00				
Wc	3,10				
Balcon					9,2
Terrasse					32,5
Local technique extérieur	32,30				
Plage piscine	205,10	3,30			
Surface totale niveau 0	534,80	6,80	0,00		41,70

Niveau +1	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Chambre avec wc, salle de bains et dégagement	63,20	0,20			12
Dégagement	18,50				
Chambre avec salle d'eau et wc	65,90				15,3
Chambre avec salle d'eau, dégagement, et piscine	82,80				9,3
Piscine extérieure	18,30				
Dégagement aile sud	5,50				
Chambre avec salle de bains et wc	50,30				26,8
Surface totale niveau +1	304,50	0,20			63,40

Niveau +2	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Dégagement ascenseur	11,80				
Chambre avec salle de bains et wc	38,40				5,3
Salon	205,30	2,41			100,71
Lavabo et wc	3,30				
Dégagement ascenseur et cuisine	13,50				
Surface totale niveau +2	272,30	2,41			106,01

Niveau +3	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Palier	23,20				
Réserve	16,70				
Couloir	17,80				44,1
Balcon					
Séjour	26,50				
Wc	2,40				
Chambre	33,70				
Wc	1,90				
Salle de bains	10,70				
Mezzanine	20,30	3,70			
Dégagement	9,80	1,10			
Salle de jeux	38,00				
Balcon					6,9
Surface totale niveau +3	201,00	4,80	0,00	0,00	51,00

Niveau +4	Surface	Surface inf. à 1,80m	Surface Annexe	Sce annexe inf. à 1,80m	Sce balcon et terrasse
Chambre avec salle de bains	13,90				
Wc	2,50				
Pièce principale	43,10				10,2
Palier	5,40				
Salle d'eau avec wc et dressing	29,60				13,5
Surface totale niveau +4	94,50	0,00	0,00	0,00	23,70

Niveau +5	Surface	Surface <i>inf. à 1,80m</i>	Surface Annexe	<i>Sce annexe Inf. à 1,80m</i>	Sce balcon et terrasse
<i>Pièce</i>	44,50	13,50			38,00
Surface totale niveau+5	44,50	13,50	0,00	0,00	38,00

Surface totale des 4 niveaux: 2729,50 m²
Surface totale inférieure à 1.80m des 4 niveaux: 27,71 m²
Surface totale des terrasses et balcons des 4 niveaux: 323,81 m²



AVOVENTES.fr